Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : GUICHET

Concernant :

Saco DIRAMODE
1 rue John Hadley
59654 VILLENEUVE D ASCQ

Dépôt effectué par :

Saco DIRAMODE
1 rue John Hadley
59654 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : Lille B 301 571 931 <99763/2007B03146>

Pièces déposées le 04/06/2010 Numéro : 3004302
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27/05/2010 - Transfert du siège social - Modification(s) statutaire(s) du 3 rue du Duremont ZI 59960 NEUVILLE EN FERRAIN au 1 rue John Hadley 59654 VILLENEUVE D ASCQ
Liste des sièges sociaux antérieurs du 27/05/2010
Statuts mis à jour du 27/05/2010

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

4 [illegible] 2010

4302

DIRAMODE
Sooiété Anonyme au oapital de 752.365,50 Euros
Siège sooial : ZI, rue du Duremont (59960) NEUVILLE EN FERRAIN
RCS Roubaix-Tourooing B 301 571 931

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2010

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 27 mai 2010, à 8 heures 15

Les Administrateurs de la Sooiété se sont réunis en Conseil d'Administration, 2, Plaoe de la Gare (59110) LA MADELEINE, sur la oonvooation de leur Président.

Sont présents :

- Monsieur Riohard MAURICE, Président
- Monsieur Gauthier WATRELOT, Administrateur
- Monsieur Laurent DEPRAT, Administrateur

- Monsieur Guy BOUQUET, Délégué du Comité d'Entreprise
- Monsieur Fabrice DEKYNDT, Délégué du Comité d'Entreprise
- Monsieur Nabyl DENFER, Délégué du Comité d'Entreprise

Assistent également à la réunion : Monsieur Eric VANDENDRIESSCHE, ainsi que Madame Laure LIQUARD.

Madame Astrid MULLIEZ, Administrateur et Monsieur Jehan PEAN de PONFILLY sont absents et excusés.

Monsieur Richard MAURICE préside la séance.
Madame Laure LIQUARD est désignée comme secrétaire de la réunion.

Le Président constate que la moitié au moins des Administrateurs étant effectivement présente le Conseil peut valablement délibérer.

Il déclare en conséquence la séance ouverte.

Il propose au Conseil de passer à l'étude des points à l'ordre du jour suivant : changement de siège social .

CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

Monsieur Richard Maurice précise qu'en vertu de l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe

par une simple décisicn du Ccnseil d'administraticn scus réserve de ratificaticn par la prcchaine Assemblée Générale Ordinaire.

Après en avcir délibéré, le Ccnseil d'administraticn décide, à l'unanimité, de transférer le siège sccial à Villeneuve d'Ascq (59650), 1 rue Jchn Hadley, à ccmpter du 27 mai 2010, et ce, scus réserve de ratificaticn par la prcchaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Ccnseil d'administraticn délègue au Directeur Général, Mcnsieur Eric VANDENDRIESSCHE , le pcuvcir de prendre tcutes décisicns pcur réaliser ce transfert.

Le Ccnseil décide en ccnséquence de mcdifier l'article 4, alinéa 1 des statuts qui sera déscrmais libellé ccmme suit :

Le siège sccial de la scciété est à Villeneuve d'Ascq (59650), 1, rue Jchn Hadley.

Le Président infcrme les membres du Ccnseil d'Administraticn que la prcchaine réunicn se tiendra à Villeneuve d'Ascq (59650), 1 rue Jchn Hadley, le13 cctcbre 2010 à 8 h 15.

QUESTIONS DIVERSES

Après en avcir délibéré, le Ccnseil d'Administraticn, sur la prcpcsiticn de scn Président, décide de ccnvcquer les acticnnaires en Assemblée Générale Ordinaire le 15 juin 2010, à 8 heures 15 afin que les acticnnaires délibèrent sur l'crdre du jcur fixé lcrs du Ccnseil d'Administraticn du 21 avril 2010 au ncuveau siège de la scciété : 1, rue Jchn Hadley, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le Ccnseil ccnfère tcus pcuvcirs au pcrteur d'une ccpie cu d'un extrait du présent prccès-verbal à l'effet d'acccmplir tcutes fcrmalités de publicité requise.

Plus rien n'étant à l'crdre du jcur et perscnne ne demandant plus la parcle, la séance est levée.

De tcut ce que dessus délibéré à l'unanimité il a été dressé le présent prccès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur.

Mcnsieur Richard MAURICE

Mcnsieur Gauthier WATRELOT